

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 9 avril 2024 à 19h00, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Identification du site concerné :
110 rue Émile-Despins, lot 3 610 992, zone CR-10

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre une enseigne au mur d'une superficie de 47.46 mètres carrés pour l'établissement Rona+. L'article 161 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit une superficie maximale de 40 mètres carrés pour une enseigne au mur.

2. Identification du site concerné :
110 rue Émile-Despins, lot 3 610 992, zone CR-10

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement de 3 enseignes au mur sur la façade principale de l'établissement Rona+. L'article 164 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit un maximum d'une enseigne au mur par établissement.

3. Identification du site concerné :
125 boulevard Céline-Dion, lot 1 948 813, zone CR-12

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'un réservoir d'essence souterrain à l'intérieur de la cour avant, en direction du boulevard Céline-Dion pour la station-service Couche-Tard/Esso. L'article 123 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit que : « *Ils sont autorisés à l'intérieur des cours latérales et de la cour arrière* ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne
ce 21 mars 2024



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 21 mars 2024, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 21 mars 2024.



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière